



CELINE TELLIER
MINISTRE WALLONNE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE,
DE LA FORET, DE LA RURALITE ET DU BIEN-ETRE ANIMAL
G O U V E R N E M E N T W A L L O N

Namur, le 11 JAN. 2024

Monsieur André Desmarlières
Bourgmestre de Brugelette
Grand'place, 2A
7940 Brugelette

Contact : Cellule Transversale



Nos Réf. CeT/JuB/FrO/VIC/ChW/-2023-3061

Objet : Refus de distribution de l'eau du puits n°1 de Chièvres

Monsieur le Bourgmestre,

La décision du Conseil communal de Brugelette du 30 novembre dernier visant à refuser la distribution de l'eau du puits n°1 de Chièvres m'est bien parvenue et a retenu toute mon attention.

D'une part, d'un point de vue sanitaire, comme vous le savez, l'eau distribuée au départ du captage de Chièvres respecte depuis avril 2023 non seulement les normes en vigueur mais aussi la future norme en matière de PFAS. L'eau de distribution est donc propre à la consommation.

D'autre part, d'un point de vue technique, la SWDE indique que « *l'impératif de continuité de l'alimentation en eau de la population ne permet pas de se dispenser du puits de Chièvres* ». Cela signifie qu'il faudrait des travaux d'infrastructure importants et de longue durée pour pouvoir répondre à cette demande.

Néanmoins, la SWDE, à qui j'ai déjà relayé cette demande reçue d'une autre commune, indique qu'elle étudie la possibilité de trouver une solution ou des solutions structurelles pour se dispenser du puits de Chièvres à moyen ou long terme.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Bourgmestre, mes salutations les meilleures.

La Ministre,



Céline TELLIER